

LRU : faire entendre la voix des universitaires

Partageons-nous les inquiétudes des étudiants sur la loi LRU ? OUI !

D'autant que la loi LRU vient compléter un dispositif englobant le LMD, le Pacte pour la Recherche, la montée en puissance de l'ANR au détriment des EPST, la mise en place de l'AERES dont les premières évaluations sont déjà gratinées*.

La LRU instaure tous les outils de mise en concurrence des Universités françaises. Elle ouvre la voie au clientélisme et à l'arbitraire : pouvoirs prédominants du Président avec un droit de veto sur les recrutements, suppression des Commissions de Spécialistes, attribution des primes en interne, modulation des services.

Ces effets pervers seront accentués par la globalisation du budget et une gouvernance moins démocratique : CA restreint avec une plus grande présence de personnalités extérieures, rôle amoindri du CS et du CEVU, etc.

La CPU représente-t-elle la communauté universitaire ? NON !

Le SNESup dénonce le rôle du bureau de la CPU qui fait jouer à la CPU le rôle de courroie de transmission du ministère et qui se prétend représentatif de la communauté universitaire. Il affirme le rôle irremplaçable des organisations syndicales représentatives des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs, et des instances élues comme le CNESER.

L'essentiel des médias aux ordres du pouvoir en place se font l'instrument de cette manipulation de l'opinion.

Etes-vous informés ?

Dès le mois de juin, le SNESup a diffusé l'information sur les différentes versions du projet de loi, en particulier, en coordination intersyndicale, par l'organisation d'Assemblées Générales des personnels de l'UM2 (5 juillet, 70 participants ; 12 novembre, 50 participants ; 20 novembre, 100 participants ; 29 novembre avec projection du film « Universités, le grand soir », 50 participants). Devant l'écho limité de ces initiatives centralisées, le SNESup a aussi été à l'initiative d'AG décentralisées dans les laboratoires (27 novembre, Campus St-Priest, 85 participants ; 28 novembre, ISTEM, 30 participants ; etc). Nous vous invitons à nous contacter (snesup@univ-montp2.fr) pour animer de telles réunions dans vos laboratoires et services.

Comment se faire entendre ?

- Rédiger et faire remonter à la Présidence les comptes-rendus des réunions et AG. Proposer des initiatives d'actions.
- Demander aux instances élues de l'UM2 de se prononcer sur la loi LRU et au Président de se démarquer de la CPU.
- Demander aux instances élues de l'UM2 et au Président de mettre en débat les problèmes-clés que génèrerait la mise en œuvre concrète de la LRU à l'UM2 (orientations de la répartition du budget, gestion du patrimoine, intégration de l'IUFM, principe de la parité rang A / rang B dans les commissions de recrutement, modulation des services, attribution des primes, etc).

Le SNESup inscrit ses actions dans l'exigence d'abrogation de la loi LRU et de l'organisation concertée dans toutes les universités d'une véritable consultation démocratique sur l'avenir du supérieur et sur la loi LRU.

Le SNESup souligne sa préoccupation constante de trouver des modalités d'actions qui rassemblent et permettent de mener le combat dans la durée.

Le SNESup appelle les instances et les personnels de l'UM2 à rendre possible, en liaison avec les étudiants engagés dans la contestation légitime de la loi, la validation du semestre universitaire.

* www.snesup-lr.fr